

## MOTION

A l'horizon 2100, les simulations climatiques indiquent que le Grand Est sera confronté en période estivale à une augmentation de 4°C de la température moyenne et d'une baisse de 13% des précipitations par rapport à la période 1976-2005 et à une augmentation de 20 % des épisodes de pluies intenses, qui posera des risques sérieux de saturation des sols, en particulier en zones urbaines.

Les impacts de ces dérèglements sont de plus en plus prégnants en Grand Est

- Lors de la sécheresse de 2022, 135 communes du Grand Est (près de 78 000 habitants) ont dû faire face à des tensions majoritairement quantitatives mais également qualitatives et 46 communes (près de 15 000 habitants) ont dû mettre en place des mesures de gestion exceptionnelle (citernage, coupure d'eau...),
- En août 2022, la forêt vosgienne a connu des feux de forêt d'une ampleur inédite. En une semaine, quelques 80 départs de feu en une semaine ont été répertoriés et près de 150 hectares de forêt ont été dévastés,
- Les 16 et 17 mai derniers, un épisode pluvieux important a touché le nord de l'Alsace et l'est de la Moselle. Il est tombé plus d'un mois de précipitations en 24 heures faisant réagir de manière très significative les cours d'eau du Grand Est qui ont débordé et provoqué des inondations. Dans de nombreuses communes, les dégâts sont conséquents ; les niveaux atteints par les crues historiques ont parfois été dépassés,
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) vient d'alerter sur la tension de plus en plus importante de la ressource forestière qui fait face à une baisse de la croissance, une aggravation de mortalité du fait du réchauffement climatique et dans le même temps une augmentation des prélèvements (notamment pour répondre à l'approvisionnement des chaufferies biomasse). En conséquence, les flux de bois vivant entrant (production biologique) et sortant (prélèvements et mortalité) en forêt pourraient prochainement s'approcher du zéro voire être négatifs,
- La biodiversité régionale est également affectée, avec une disparition de près de 82 % d'insectes en 27 ans, et une réduction de 13 % de la population des oiseaux des espaces

agricoles en 15 ans. Plus de 1 300 espèces, dont 70 oiseaux et 500 plantes sont maintenant menacées d'extinction<sup>1</sup>,

- Les modifications de température, d'hydrologie et de qualité de l'eau aggravent la vulnérabilité des milieux aquatiques et de leur biodiversité...

Cette intensification des impacts du réchauffement climatique qui concerne l'ensemble des territoires du Grand Est, a amené le Conseil régional à s'engager dès l'été 2023 aux côtés de l'Etat dans la démarche « Grand Est région verte » se déclinant dans une feuille de route régionale déployant 45 actions visant l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la préservation des paysages et de la biodiversité, la réduction des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables.

Cette transition nécessite des investissements forts et pérennes. Or les choix opérés actuellement par le gouvernement dans un contexte de rigueur budgétaire pourraient venir mettre en péril de nombreux projets portés par les collectivités territoriales, les structures et associations, acteurs clés de la transition écologique et énergétique.

Tel que présenté et à l'étude, le projet de loi de finances envisage ainsi de reporter une nouvelle fois la marge de manœuvre financière supplémentaire pour les Agences de l'eau, prévue normalement dans le cadre de la précédente loi de finances. Rappelons que notre région est concernée par trois des six agences de l'eau du territoire métropolitain : l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Cette hausse de 475 millions d'euros par an de recettes mobilisables supplémentaires pour les agences doit contribuer à financer l'ensemble des actions concrètes du **Plan eau** lancé en mars 2023 par le président de la République.

Par ailleurs, le gouvernement a également décidé dans le cadre d'un des vingt amendements déposés, de prélever quelques 130 millions d'euros des recettes des Agences de l'eau pour alimenter le budget de l'État, faisant ainsi fi du principe fondateur de la politique de l'eau en France qui prône, par le biais de la redevance, que l'eau paye l'eau.

Institué en 2022, le **Fonds vert** pourrait être amputé de 1,5 milliard d'euros (soit 60%) alors qu'il constitue un des outils majeurs de la planification écologique et doit aider les collectivités territoriales à renforcer leur performance environnementale et à adapter leur territoire au changement climatique.

Egalement inscrite dans le projet de loi de finances pour 2025, la suppression d'une centaine d'emplois au sein de l'Office national de la forêt (ONF) a également de quoi interroger alors même que le président Macron annonçait la plantation d'un milliard d'arbres d'ici à 2035 et que les cas de pillage des forêts du Grand Est se multiplient. Cette annonce s'accompagne

---

<sup>1</sup> La stratégie régionale pour la biodiversité du Grand Est 2020 – 2027 – Orientations stratégiques

d'une réduction des aides de 509 à 228 millions d'euros pour la planification écologique, de 2 à 1 millions d'euros pour les communes victimes de scolyte, de 25 à 22 millions pour le Fonds stratégique bois.

Baisse de 35% des aides à l'acquisition de véhicules propres et de 19,5% des crédits du programme Paysages, eau et biodiversité... plusieurs autres coupes budgétaires vont, de la même manière, peser sur les projets dédiés à la transition en Grand Est.

A l'heure où les risques associés au dérèglement climatique vont croissants avec un coût social, économique et environnemental potentiellement considérable, le CESER alerte et s'inquiète des choix budgétaires nationaux qui pourraient amputer le budget régional de 136 millions d'euros avec pour conséquences : de fragiliser les acteurs engagés pour la transition écologique voire de saper l'implication citoyenne et bénévole et d'entraver les dynamiques déjà installées pour répondre aux défis auxquels nous devons faire face.

Face aux urgences auxquelles nous devons faire face, la transition écologique ne peut être une variable d'ajustement. Y faire des économies aujourd'hui c'est se préparer à en payer le prix fort plus tard !

Le CESER alerte l'ensemble des acteurs et demande au Conseil régional d'intervenir auprès de l'Etat pour une véritable mise en cohérence des politiques locales et régionales.

**Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est  
à l'unanimité lors de sa plénière du 7 novembre 2024.**